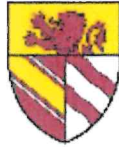


CONSEIL GENERAL DE MARACON



DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 09 OCTOBRE 2024

Les points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour ont été acceptés

Il s'agit de :

Point 4 : Préavis municipal No 04/2024 : Arrêté d'imposition 2025 :

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'**approuver à la majorité (avec 1 abstention) le préavis N° 04/2024.**

Point 5 : Préavis municipal No 05/2024 : Taxes STEP 2025:

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'**approuver à l'unanimité le préavis N° 05/2024.**

Point 6 : Préavis municipal No 06/2024 : Demande de crédit complémentaire de CHF 40'000.00 nécessaire à la finalisation de la révision du Plan Général d'affectation (PGA) de la Commune (Règlement sur la police des constructions et la mise en place de zones réservées) ainsi que de sa mise à l'enquête :

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'**approuver à la majorité (avec 3 abstentions) le préavis N° 06/2024.**

Point 7 : Préavis municipal No 07/2024 : Demande de crédit d'étude concernant la motion de M. Jean-François Henchoz sur l'instauration d'une zone 30 km/h pour les villages de la Rogivue et de Maracon:

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité, entendu les rapports de la commission de gestion ainsi que celui de la commission des routes, et après une longue discussion, le Conseil Général a décidé d'**approuver la demande de crédit à la majorité (32 voix pour, 12 voix contre et 4 absentions)**

Maracon, le 10 octobre 2024
Au nom du Conseil Général

Le Président :
Samuel Blanc



La Secrétaire:
Débora Degen